

NOUVEL ACCORD DAEC/RCC : AGIR AVEC RESPONSABILITE POUR L'AVENIR DE TOUS

24 juillet 2025

Vous avez été nombreux à nous solliciter concernant les mesures envisagées par la direction dans le cadre d'un futur accord DAEC/RCC. La négociation du 22 juillet répond à cette attente.

Face à un contexte économique tendu et après de mauvais résultats semestriels, la **CFE-CGC** a défendu avec détermination les intérêts des salariés. Malgré une première proposition inacceptable de la direction et sa volonté de freiner les départs, nous avons agi pour :



Défendre des mesures spécifiques en faveur du site en difficulté de DOUVIRIN,



Adapter les dispositifs RCC afin de maintenir le congé sénior avec des conditions attractives,



Tout en martelant l'exigence et l'urgence absolue de maintenir les compétences et de recruter des techniciens et des cadres.

À chaque étape, la **CFE-CGC** a œuvré afin de préserver les mesures clés (mobilité externe, congé de mobilité, congé longue durée, temps partiel de fin de carrière et mécénat de compétences), même si leurs conditions d'accès sont devenues plus strictes.



Transmission des savoirs et accompagnement en fin de carrière : Notre engagement et une victoire CFE-CGC au service des salariés expérimentés

Fruit d'une négociation constructive, une nouvelle mesure voit le jour : La possibilité de bénéficier **d'un temps partiel de fin de carrière à 80 %, rémunéré à 90 %, pendant 6 mois**, en contrepartie d'un engagement de transmission des savoirs.



Cette mesure est couplée et renforce ainsi le "Congé de maintien dans l'emploi des salariés expérimentés" s'inscrivant dans une dynamique d'accompagnement des fins de carrière, tout en valorisant le rôle clé des collaborateurs seniors dans la pérennisation des compétences.

La CFE-CGC est à l'initiative de cette expérimentation de transmission du savoir.



Un volume de recrutement

L'engagement d'un volume prévisionnel de recrutements de 1000 CDI par an, majoritairement TAM et Cadres, afin de renouveler les générations et assurer l'avenir de STELLANTIS.

REVENDECTION MAJEURE DE LA CFE-CGC.



Le soutien aux seniors

Les seniors sont une richesse souvent sous-exploitée de l'entreprise. Pour y remédier, mettre en place des mesures de retraite progressive et la transmission du savoir permettant d'inciter, de sécuriser, de valoriser et de rémunérer les parcours des seniors.

REVENDECTION MAJEURE DE LA CFE-CGC

L'accord, s'il est signé, sera applicable dès sa validation par l'inspection du travail et jusqu'au 30 octobre 2026.



Consultez la boîte à outils CFE-CGC relative au RCC/DAEC
<https://lc.cx/JL2-55>